

Séance Budgétaire
du 22 septembre 1958

Le vingt deux septembre mil neuf cent cinquante huit à dix heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r Allary Jean Louis, Maire.

Présents: M^rs Allary, Ferret, Phélippeau, Magière, Villet, Faure, Rapin.

Absents: M^rs Campot, Chaumier, Beauchot, Fichou.

Compte Administratif 1957.

Président: M^r Ferret.

M^r le Percepteur présente le Compte Administratif de l'année 1957 qui fait apparaître un excédent de recettes de:

Ce compte est approuvé à l'unanimité.

Cuisinière cantine scolaire.

Le Conseil Municipal, considérant que Madame Mageau peut faire la cuisine à la cantine, décide sa nomination à cette fonction.

Allocation scolaire.

La Commune ayant contracté un emprunt pour la construction de la cantine scolaire, le Conseil demande que les 90% de l'allocation scolaire soit attribuée à la commune.

Prélèvement sur les recettes ordinaires.

Le Maire expose au Conseil que l'exercice 1957 fait ressortir un excédent ordinaire de 1.784.571 francs et un déficit extraordinaire de: 226.141 francs.

Le Conseil décide de couvrir à concurrence de 226.141 fr le déficit extraordinaire par un prélèvement d'égale somme sur les recettes ordinaires de l'exercice 1958.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

(Signatures)
 M^r Allary / M^rs Ferret, Phélippeau, Magière, Villet
 M^rs Faure, Rapin